



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 88 et RN 106

Question orale n° 1023

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'avenir de la RN 88 et de la RN 106 dans le département de la Lozère. Les travaux qui débutent au niveau du viaduc de Romardiès marquent un nouvel élan pour la RN 88. Toutefois, d'autres aménagements importants sont nécessaires, tels les contournements de Mende et Langogne ou la mise à 2 x 2 voies. Il souhaiterait avoir des précisions quant au phasage de ces travaux dans le département de la Lozère sur un axe transversal d'intérêt national et international. A partir du 1er janvier 2006, il est prévu de confier la gestion d'une partie des routes nationales au département. Concernant la RN 106, il est important de noter que cette voie, par endroits très accidentogène, nécessite encore des aménagements importants qui ne pourraient être assumés par le seul conseil général de la Lozère. En outre, cette route nationale constitue une liaison importante au plan régional et une voie de délestage en cas d'encombres sur l'A 75. Il souhaiterait donc avoir des informations quant à l'avenir de la RN 106.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DES RN 88 ET 106 EN LOZÈRE

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Léger, pour exposer sa question, n° 1023, relative à l'aménagement des RN 88 et 106 en Lozère.

M. Francis Saint-Léger. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, porte sur l'avenir du réseau routier national en Lozère.

Monsieur le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, les élus lozériens ont dernièrement fait part à M. Gilles de Robien de leur souhait de voir maintenue la RN 106 dans le réseau national. En effet, le projet de décret précise que seul le tronçon entre Nîmes et Alès resterait dans le domaine national, tandis que la partie lozérienne serait déclassée en route départementale. Or les Lozériens ne comprendraient pas un tel manque de cohérence. Cette route, vous le savez, relie l'A 75, dont le trafic s'accroît considérablement depuis l'ouverture du viaduc de Millau, au bassin formé par Nîmes, Avignon et Marseille. C'est un axe économique d'une très grande importance pour cette partie du sud du Massif central.

Bien que de nombreux tronçons aient été aménagés ces dernières années, la RN 106 demeure accidentogène, comme le révèlent les statistiques du ministère de l'équipement. Des travaux sont encore nécessaires en vue de garantir la sécurité des usagers, en particulier dans la partie cévenole, dont la topographie et la géologie rendent les aménagements particulièrement difficiles et coûteux. Si cet axe devait être transféré au département, le conseil général n'aurait pas les moyens financiers suffisants pour l'entretenir et le conforter.

Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le secrétaire d'État, je me permets d'insister pour que le Gouvernement prenne en considération le souhait des élus du conseil général de la Lozère et des communes concernées de ne pas voir déclasser la RN 106.

La RN 88 a, quant à elle, été classée " grand axe d'aménagement du territoire " dans le cadre du CIADT de Mende de 1993. En décembre 2003, le Gouvernement a réaffirmé l'importance que revêtait à ses yeux l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 88. Les premiers travaux sont d'ailleurs engagés dans le cadre de la construction du viaduc de Romardiès, à son intersection avec l'A 75. Mais les fuseaux pour la traversée du département n'étant toujours pas approuvés, les études portant sur de nouvelles opérations ne sont pas encore réalisées. Pourtant, des aménagements urgents s'imposent, notamment pour des questions de sécurité : je pense plus particulièrement à la réalisation des contournements de Mende et de Langogne. Serait-il possible, monsieur le secrétaire d'État, de lancer au plus tôt de telles études, afin que les travaux puissent s'engager dans le cadre de la continuité des opérations ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire.

M. Frédéric de Saint-Sernin, *secrétaire d'État à l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, vous avez rappelé l'importance de la RN 106 au plan régional, notamment parce qu'elle assure les relations, *via* les Cévennes, avec les principales villes du Gard et, de là, avec la Provence.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précise, vous le savez, que le domaine public routier national est constitué d'un réseau cohérent d'autoroutes et de routes d'intérêt national ou européen. La consistance de ce réseau sera fixée par un décret en Conseil d'État dont le projet vient d'être soumis aux conseils généraux. Cette consultation permettra de faire valoir des observations sur le classement de la RN 106 qui, dans le projet de décret, ne demeure une route nationale qu'entre Nîmes et Alès.

Le Gouvernement, tout en veillant à la cohérence du futur réseau, sera donc attentif aux observations et aux propositions que lui feront parvenir les assemblées départementales de la Lozère - votre département - et du Gard. Gilles de Robien - je crois pouvoir vous le préciser - a apprécié le caractère constructif de l'échange qu'il a eu, jeudi dernier, avec vous et avec l'ensemble des élus lozériens.

En ce qui concerne les aménagements prévus au contrat de plan, l'État reste engagé pour les montants fixés à ce contrat, ce que garantit, je le rappelle, la loi du 13 août 2004. Nous lancerons cette année à la fois l'appel d'offres pour le viaduc de Rieucros et les travaux des pistes d'accès au futur chantier. Il s'agit là, je crois, d'opérations très attendues.

La RN 88, quant à elle, est pour le Gouvernement un grand axe d'aménagement du territoire depuis le CIADT de Mende de 1993. Le CIADT du 18 décembre 2003 a confirmé l'importance de la mise à deux fois deux voies de cet itinéraire. La concrétisation de cet objectif ambitieux, compte tenu des besoins encore importants à satisfaire, nécessite que l'État, en partenariat avec les collectivités locales, y consacre des ressources supplémentaires. L'AFITF - l'agence de financement des infrastructures de transport de France -, dont la création a été décidée lors du CIADT, est désormais opérationnelle et pourra contribuer dans les années à venir à l'aménagement, nécessairement progressif, de cet axe.

Gilles de Robien a demandé parallèlement au préfet de la Lozère que la question du tracé soit remise rapidement à l'ordre du jour. Ce dossier est en effet enterré depuis trop longtemps. Il s'agirait ainsi de fixer le tracé au travers d'une démarche de " projet d'intérêt général ", laquelle permet de réserver dans les documents d'urbanisme les terrains nécessaires. Il s'agit évidemment d'un préalable aux études opérationnelles du contournement de Mende, dans lequel pourra s'intégrer le futur viaduc de Rieucros, et de la déviation de Langogne.

Je vous confirme par ailleurs que les travaux engagés sur l'A 75 et le viaduc de Romardiès se poursuivent activement, notamment sur le viaduc de la Colagne. Une enveloppe de l'État d'un peu plus de 9 millions d'euros est prévue au titre de la programmation 2005 pour la poursuite de cette opération, le lancement du viaduc de Fournens devant intervenir dès cette année.

Monsieur le député, vous pouvez le constater, les efforts relatifs à la RN 88 sont poursuivis et les dossiers sont repris en main en vue de préparer les inscriptions à un prochain contrat de plan.

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Léger.

M. Francis Saint-Léger. En ce qui concerne la RN 88, vous avez raison de souligner que trop de temps a été perdu. Je me réjouis donc de votre volonté de relancer l'étude du tracé qui avait été abandonnée à la suite de l'avis défavorable à l'enquête d'utilité publique émis sous le gouvernement de Lionel Jospin.

Il y a un an, vous avez lancé les travaux du viaduc de Romardiès. Il convient dorénavant - tel est le sens de votre réponse - de poursuivre les aménagements par le contournement de Mende et par la déviation de Langogne, qui sont prioritaires dans le cadre de la modernisation de cet axe. Au nom des Lozériens,

des Mendois et des Langonnais, je tiens à remercier M. Gilles de Robien pour son engagement. En ce qui concerne la RN 106, les divers entretiens que nous avons eus avec M. de Robien et la réponse que vous nous avez apportée aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'État, et pour laquelle je tiens à vous remercier, montrent que le Gouvernement est attentif aux légitimes préoccupations des Lozériens.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1023

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 424

Réponse publiée le : 19 janvier 2005, page 25

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 janvier 2005